

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**AFRICAN COURT ON HUMAN AND PEOPLES' RIGHTS
COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES**

P.O Box 6274 Arusha, Tanzania Telephone: +255 27 2970 430 /431/432/433/434

Web site www.african-court.org Email. registrar@african-court.org

AFCHPR/PTS/2022/107

Date : 05 juillet 2022

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)
CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DE CONSULTANTS INDIVIDUELS
PRÉ-QUALIFIÉS**

**TRADUCTEUR-AUTO-RÉVISEUR
(Prorogation du délai de soumission des candidatures)**

I. CONTEXTE

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CAfDHP) a été créée le 9 juin 1998 par le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole). Le Protocole est entré en vigueur le 25 janvier 2004, ouvrant la voie à la mise en place de la CAfDHP. Elle est la première instance judiciaire du continent chargée de la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. La Cour a pour principale mission de compléter les fonctions de protection de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission). Le siège de la Cour est à Arusha, en République-Unie de Tanzanie.

II. OBJECTIF

Dans le cadre de la mise à jour de sa base de données, la Cour lance un appel à candidature à l'intention des traducteurs-réviseurs indépendants qualifiés de langue anglaise, arabe, espagnole, française, portugaise et swahili, ressortissants des pays membres de l'Union africaine.

III. PORTÉE

Les traducteurs-réviseurs indépendants sont invités à manifester leur intérêt à fournir des services en ligne et en présentiel (par exemple lors des

sessions et autres réunions de la Cour). Ils se verront attribuer des contrats pour la traduction et la révision de documents provenant de la Cour.

IV. PRINCIPALES TÂCHES

Fournir des services de qualité de traduction et de révision des textes de Cour dans les délais impartis en utilisant la terminologie consacrée.

V. CONDITIONS À REMPLIR

- Être titulaire d'une Maîtrise en Traduction, Lettres et Langues ou tout autre domaine connexe et jouir d'un minimum de cinq (5) ans d'expérience en tant que traducteur, dont trois (3) en tant que réviseur ou traducteur auto-réviseur (de préférence dans une/des organisation(s) internationale(s)). Une qualification supérieure dans le domaine pertinent est un atout.

Ou

- Être titulaire d'une Licence en Traduction, Lettres et Langues ou tout autre domaine connexe et jouir d'un minimum de sept (7) ans d'expérience en tant que traducteur, dont trois (3) en tant que réviseur ou traducteur auto-réviseur (de préférence dans une/des organisation(s) internationale(s)).
- Une expérience des travaux de la Cour et d'autres juridictions internationales et/ou nationales est un atout ;
- Une formation en droit ou la maîtrise de la terminologie juridique est un atout.

VI. COMPÉTENCES REQUISES

- Avoir des connaissances en informatique (bonne maîtrise des outils MS Office : Word, Excell, Powerpoint, PDF, etc.)
- Capacité à formater les documents.
- La maîtrise des outils de traduction assistée par ordinateur (TAO) (par exemple Trados) sera une valeur ajoutée.
- Capacité à travailler in-situ ou en ligne sous pression avec des délais serrés et une supervision minimale.

VII. DURÉE DE LA CONSULTANCE

Un contrat-cadre de trois (3) ans renouvelable sera offert aux candidats retenus.

VIII. RÉMUNÉRATION

- **Traduction et révision en ligne :**
125 dollars EU /1 000 mots ;
130 dollars EU /1 000 mots pour les documents urgents.
- **Traduction et révision in-situ (sessions et autres réunions)**
300 dollars EU par jour + **le per diem journalier** de la ville d'affectation pour les missions officielles de la Cour.

La Cour prendra en charge les frais de déplacement pour les contrats in-situ, conformément à la politique de l'UA en matière de voyage (un billet d'avion, aller et retour, en classe économique).

Tous les paiements seront effectués conformément aux règles et procédures de l'Union africaine.

La Cour se réserve le droit de modifier les frais ci-dessus mentionnés à tout moment.

IX. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Formation académique (30 %)
- Expérience professionnelle (40 %)
- Maîtrise de l'outil informatique (10 %)
- Maîtrise des outils de traduction (par exemple, Trados) (15 %)
- Combinaison linguistique (5 %)

X. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures doivent inclure :

- Le Formulaire de consultance (ci-joint) dûment rempli, précisant la/les combinaison(s) linguistique(s) (par ex : A/A : A/F ; A/P ; A/S, etc.)¹
- Les copies de diplômes, attestations, certificats, etc.
- Les pièces justificatives et les renseignements détaillés sur l'expérience professionnelle (contrats, capture d'écran des courriels relatifs aux contrats de traduction (une pour chacune des années d'expérience), etc.)

Les dossiers de candidature indiquant des titres universitaires et une expérience professionnelle non étayés par des copies des diplômes et des

¹ Anglais/Arabe ; Anglais/Français ; Anglais/Portugais ; Anglais/Swahili, etc.

certificats, des contrats et/ou des captures d'écran ou des bons de commande desdits contrats ne seront pas pris en compte.

XI. MODALITÉS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent mentionner en objet « **APPEL À CANDIDATURE POUR L'INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNÉES DE TRADUCTEURS-AUTO-REVISEURS INDÉPENDANTS DE LA COUR AFRICAINE** »

Et être envoyés :

Soit à l'adresse électronique suivante : tender@african-court.org

(La taille maximale des pièces jointes est de 25 Mo. Si la taille des pièces jointes dépasse 25 Mo, veuillez les envoyer toutes dans différents courriels).

Soit par courrier postal à l'adresse suivante :

**The Registrar,
African Court on Human and Peoples' Rights
P.O. BOX 6274
Arusha, Tanzania**

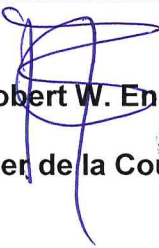
Ou être déposés directement au :

Greffe de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, sis à TANAPA, Mwalimu Julius Nyerere Conservatory Centre, Phase II, Dodoma Road. Arusha, Tanzanie.

XII. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite de réception des candidatures est fixée au 19 juillet 2022 à 17h00, heure locale (GMT+3).

Pour de plus amples informations, veuillez nous contacter à l'adresse électronique suivante : procurement@african-court.org


Dr Robert W. Eno

Greffier de la Cour

